

Prêts aux petites entreprises—Loi

leurs capacités. Très peu d'entreprises entreprendront des programmes d'expansion au cours des prochaines années. C'est déplorable, quoique compréhensible, car il suffit de constater, du moins c'est le cas dans ma région à Toronto, quelle crise de confiance à l'égard de leur pays sont en train de vivre la plupart des chefs d'entreprise.

Monsieur le Président, je reviens à mon point de départ: il n'est pas étonnant qu'en prolongeant la durée de la garantie, la mesure à l'étude n'augmente pas du même coup la somme d'argent qu'elle permet d'emprunter. Je suis donc enclin à croire qu'on ne s'attend pas à ce qu'il y ait beaucoup d'emprunts à cause de cette mesure.

Monsieur le Président, aujourd'hui, un certain nombre de députés ont déclaré publiquement que le sort des petites entreprises les préoccupait. J'ai voulu moi aussi profiter de ce débat pour joindre ma voix à la leur. Il n'y a pas un député qui ne compte un nombre important de petites entreprises dans sa circonscription. C'est donc une question qui nous concerne tous au même titre. Rien n'empêche donc de l'étudier avec une rigoureuse impartialité. Car il n'y a personne ici qui n'ait eu à déplorer des douzaines de faillites personnelles ou commerciales dans son village ou dans sa localité. Il serait ridicule de chercher à se faire du capital politique en pareille matière.

● (1530)

Les députés d'en face comprendront sans doute que ce que veulent certains d'entre nous, c'est amener le gouvernement à reconnaître que les programmes qu'il a établis à l'intention des petites entreprises servent tout au plus à panser les blessés afin qu'ils puissent un jour se replonger dans la bataille économique. Et, franchement, nous ne le faisons pas par esprit de parti. Nous supplions le gouvernement de se rendre compte de l'effet général de sa politique sur le secteur des petites entreprises alors même que ce secteur n'a jamais été aussi important pour la bonne marche de l'économie canadienne.

Depuis le début de la présente session, nous sommes quelques-uns à demander que l'on trouve une certaine solution au problème de l'intérêt hypothécaire. Nous avons demandé qu'on le fasse soit par voie d'un dégrèvement fiscal direct, soit par voie d'un dégrèvement fiscal plafonné, ou encore par voie de réduction de l'impôt foncier des propriétaires de maison. Les députés d'en face se sont moqués de notre proposition mais celle-ci convient tout particulièrement au débat d'aujourd'hui, car les petites entreprises se trouvent surtout dans le secteur de la construction. En effet, les petites entreprises comptent pour 24 p. 100 de l'industrie canadienne, mais pour 55 p. 100 du secteur de la construction.

Quand d'autres députés et moi-même abordons ce problème, nous le faisons en pensant précisément aux mesures que le gouvernement pourrait prendre pour relancer le bâtiment à moindre frais, à une époque où le chômage atteint 35 p. 100 dans ce secteur. Les sociétés ne peuvent pas profiter des dispositions prévues dans la mesure à l'étude aujourd'hui. En effet, elles n'ont pas les moyens d'investir dans de nouveaux locaux ou dans du matériel neuf étant donné le marasme dans lequel se trouvent les affaires et les perspectives plutôt sombres du marché de la construction de logements. C'est l'une des conséquences tragiques de la récession.

Je voudrais vous reporter à un article paru dans le *Star*. Je ne cite pas souvent ce journal parce qu'il ne partage pas les mêmes vues que moi dans bien des domaines.

M. Dick: Voulez-vous parler du *Star* de Windsor?

M. Bosley: Non, de celui de Toronto.

M. Epp: Ah, celui-là!

M. Bosley: Oui, celui-là. Je ne fais allusion à cet article que parce qu'il donne une image assez précise des problèmes auxquels se heurtent les petites entreprises. J'avoue ne pas savoir exactement où en est l'étude du projet de loi sur les faillites. D'après mes renseignements, le projet de loi C-12 n'a pas encore été examiné en deuxième lecture ni renvoyé au comité, ce que j'ignorais. Si je précise que le projet de loi n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture, c'est que le journal que j'ai nommé tantôt a rapporté hier que selon un porte-parole du leader du gouvernement à la Chambre, le gouvernement attribuait beaucoup d'importance au projet de loi sur les faillites et qu'il espérait le faire adopter avant la fin de la session. Voilà un vœu qui ne manque pas d'étonner, quand on sait que ce projet de loi n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture, encore moins celle de l'étude en comité. Il figure au *Feuilleton* depuis le 12 avril et constitue en quelque sorte l'aboutissement du premier projet de loi que le gouvernement a présenté en 1980. Le journal ne risque guère d'avoir raison quand il rapporte que le gouvernement attribue de l'importance à ce projet de loi.

M. Epp: Comme la phrase est bien tournée!

M. Bosley: Oui, n'est-ce pas! Je rends grâce au ciel de pouvoir m'instruire un peu plus chaque jour.

M. Nystrom: C'est honteux!

M. Bosley: Je suis toujours heureux de m'instruire. Bonté divine! Il semble que sans crier gare un autre député néo-démocrate soit allé grossir les rangs libéraux. Il convient que la Chambre note que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a apparemment renoncé à ses ambitions de candidat à la direction du parti au niveau provincial pour adhérer au parti libéral fédéral. Voilà qui est remarquable.

Je n'ai jamais hésité à l'admettre quand je ne savais pas quelque chose, mais l'un des grands problèmes qu'implique la restructuration de la dette, qui est au premier rang des préoccupations actuelles de la petite entreprise, c'est qu'il est impossible aux entreprises fortement endettées et menacées de faillite de renégocier les modalités régissant leurs emprunts, et je vous ferai grâce des détails techniques de l'article.

J'en reviens encore une fois à cet article car nombre d'experts-comptables nous ont supplié de régler la question. Ils sont en effet convaincus que les modifications à la loi sur la faillite réussiraient à éviter la déconfiture au plus grand nombre possible de petites entreprises et qu'il convenait de résoudre ce problème pressant au plus tôt, au lieu d'accorder des crédits supplémentaires aux petites entreprises qui n'ont pas de garanties à offrir.

M. Bloomfield: Il faut se méfier de ce qu'on lit dans les journaux.

M. Bosley: Je remercie le député de sa mise en garde. Je me méfie de n'importe quel journal, et surtout de celui-ci. Je sais que mes observations ne se rapportent peut-être pas directement au projet de loi C-144, mais j'estime néanmoins qu'elles